

Date : 10/10/2014

Cash Express lance la garantie gratuite de 6 mois sur ses produits

Par : Rodolphe Hatchadourian



Depuis sa création en 2001, **Cash Express** proposait déjà sur l'ensemble de ses produits d'occasion une garantie gratuite de 3 mois, permettant de mettre le client en confiance. Depuis le 8 octobre, cette garantie a doublé, passant à 6 mois, extensible à un an ou deux.

De plus, les articles sont remis avec une garantie authenticité, c'est notamment le cas pour les bijoux et l'or, **Cash Express** tenant un Livre de Police retraçant toutes les transactions, des transactions qui sont filmées et enregistrées afin de lutter contre le recel.

Pour créer une franchise **Cash Express** il faut un apport personnel de 50 000 €

Évaluation du site

Portail de la franchise. Il distille infos et conseils sur ce domaine. On y trouvera aussi un annuaire français et européen de la franchise, ainsi que des brèves et interviews.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 22

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine